



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue à huis-clos le **lundi 1^{er} mars 2021** à 19h30 par visioconférence.

Sont présents : MM André Chouinard, maire – par visioconférence
Jean-Marc Michaud, conseiller 2 – par visioconférence
Sébastien Santerre, conseiller 4 – par visioconférence
Daniel Caron, conseiller 6 – par visioconférence

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire André Chouinard.

Nadia Sheink, directrice générale secrétaire-trésorière, est aussi présente par visioconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par le maire.

RÉSOLUTION N° 2021-03-030

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-031

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 FÉVRIER 2021

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-032

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Sébastien Santerre il est résolu que les comptes totalisant 172 092.27 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 003-2021 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2021-03-033

LOCATION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le camion de déneigement 01 de la municipalité est accidenté et ne pourra pas être remplacé ou réparé avant la fin de l'hiver 2021;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'autoriser le contremaître des travaux publics à louer un camion de déneigement pour terminer l'hiver, auprès d'une compagnie qui en aura un de disponible. Les coûts seront assumés par l'assureur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-034

INSTALLATION DES PESÉES SUR LE CHARGEUR SUR ROUES

CONSIDÉRANT QUE le chargeur sur roues doit être menu de pesées sur afin de le rendre conforme à la réglementation en vue d'obtenir le permis spécial requis pour qu'il puisse circuler sur les chemins publics;

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'autoriser le contremaître des travaux publics à faire effectuer les travaux chez Métal AP au coût de 3 500\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2021-03-035

LETTRAGE DES VÉHICULES DE LA MUNICIPALITÉ

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'autoriser le contremaître des travaux publics à faire effectuer le lettrage des véhicules suivants chez Lettrage Michel Labonté au coût de 2 235,46 \$ taxes incluses:

- Camion Freightliner - 02
- Camion International - 04
- Rétrocaveuse John Deere - 33
- Tracteur Massey Ferguson - 26
- Chargeur sur roues Hyundai - 36
- Ford F150 - 35

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2021-03-036

ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES POUR LE SUPPORT INFORMATIQUE

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'octroyer un contrat 1 960 \$ (plus taxes) à *Infotech* pour une banque d'heures-conseil pour le support du logiciel Sygem.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-037

MESURE DES BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'octroyer un contrat 1 650 \$ (plus taxes) à *Écho-Tech H2o* pour procéder à la mesure de l'accumulation des boues à l'été 2021

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-038

MANDAT POUR COMPLÉTER LE BILAN 2020 DE LA SQEEP

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'octroyer un contrat 2 250 \$ (plus taxes) à *Nordikeau* pour compléter le bilan annuel 2020 de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-039

EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR COMBLER LE POSTE VACANT

Il est proposé par Sébastien Santerre, que la municipalité embauche à compter du 8 mars 2021 le personnel sur le poste vacant suivant selon les conditions en vigueur de l'échelle salariale :

Cynthia Plourde, Directrice générale adjointe à l'échelon 1 du poste. Son horaire de travail sera de 28 heures / semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-039-1

EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR COMBLER LE POSTE VACANT

Il est proposé par Daniel Caron, que la municipalité embauche à compter du 8 mars 2021 le personnel sur le poste vacant suivant selon les conditions en vigueur de l'échelle salariale :

Cyndi Simard, coordonnatrice en loisirs à l'échelon 1 du poste. Son horaire de travail sera de 32 heures/semaine dont 16 heures pour Squatec, 8 heures pour Biencourt et 8 heures pour Lac-des-Aigles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-039-2

EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR COMBLER LE POSTE VACANT

Il est proposé par Jean-Marc Michaud, que la municipalité embauche à compter du 8 mars 2021 le personnel sur le poste vacant suivant selon les conditions en vigueur de l'échelle salariale :

Diane Blier, signaleur à l'échelon 1 du poste. Elle sera employée au besoin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-040

SIGNATAIRE POUR ACCESD AFFAIRES

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu de nommer Mme Cynthia Plourde, signataire au niveau d'AccesD affaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-041

DÉMISSION D'UNE EMPLOYÉE

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'accepter la démission de Mme Carole Morneau à titre d'agente en secrétariat. Effectif en date du 5 mars 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-042

REMBOURSEMENT DES FRAIS JUDICIAIRES D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT la réclamation d'un employé pour des frais juridiques encourus pour sa défense suite un événement survenu lorsqu'il était au travail;

CONSIDÉRANT que l'employé a été libéré des accusations;

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'autoriser la directrice générale à rembourser l'employé des frais encourus qui s'élèvent à 619.99\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION N° 2021-03-043

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA COOPÉRATION MUNICIPALE EN LOISIR

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles et Saint-Michel-du-Squatec désirent présenter un projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité pour réaliser une étude d'opportunité pour cibler les besoins et dégager les opportunités de coopération et partage en loisir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Michaud, que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire, André Chouinard, et la directrice générale secrétaire-trésorière, Nadia Sheink, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-044

DEMANDE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ POUR LE PROJET DE MARKETING TERRITORIAL PHASE 2

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Michel-du-Squatec, Biencourt, Lac-des-Aigles, Lejeune, Auclair et Saint-Juste-du-Lac désirent présenter un projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité pour réaliser la phase 2 d'un projet de marketing territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Michaud, que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire, André Chouinard, et le directrice générale et secrétaire-trésorière, Nadia Sheink, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2021-03-045

ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS

CONSIDÉRANT l'état de désuétude de l'éclairage des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité de réparer l'éclairage en remplaçant les traverses et les luminaires;

CONSIDÉRANT les coûts estimés à 17 246.25\$;

CONSIDÉRANT la possibilité de soumettre une demande d'aide financière à la MRC de Témiscouata dans le volet de développement local;

Il est proposé par Daniel Caron, de réaliser les travaux pour remplacer le système d'éclairage des terrains de tennis. Les coûts estimés sont évalués à 17 246.25\$. Il est de plus résolu de présenter ce projet à la MRC de Témiscouata dans le volet de développement local et de demander une aide financière de 13 797\$. La municipalité complétera le financement, soit 3 449.25\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NO 2021-03-046

ACHAT D'UNE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer la motoneige qui sert à l'entretien de la piste de ski de fond;

Il est proposé par Sébastien Santerre, d'autoriser le président et le vice-président du club de ski de fond à négocier l'achat d'une motoneige neuve en respectant les règles d'achat de la municipalité. La municipalité s'engage à verser 5 000\$ pour ce projet d'achat. La balance du financement sera demandée à la MRC de Témiscouata, dans le volet de développement local, selon les sommes disponibles. Les fonds manquants seront à la charge du comité de ski de fond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-047

DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC

CONSIDÉRANT la décision de la municipalité de créer une nouvelle zone industrielle;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'acheter un terrain dont la superficie serait d'environ 2 millions de pi²;

CONSIDÉRANT la possibilité pour une municipalité de soumettre une demande d'aide financière à la MRC à partir du fond éolien régional;

Il est proposé par Daniel Caron, de demander une subvention de 100 000\$ à partir du Fond éolien régional afin de permettre à la municipalité de compléter le montage financier pour acheter un terrain d'environ 2 millions de pi² pour créer une nouvelle zone industrielle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-048

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Il est proposé par Jean-Marc Michaud que pour l'année 2021, nos bénévoles soient Mesdames Suzanne Ouellet et France Caron. Ces personnes ont été responsable des marchés publics qui fût un grand succès et appréciés de tous. Il est de plus résolu de prendre une publicité dans le journal Info Dimanche au coût de 105\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-049

RENOUVELLEMENT CARTE EAU POTABLE

Il est proposé par Daniel Caron, de renouveler les cartes d'eau potable de M. Denis Morin au coût de 117\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-050

FORMATION EN LIGNE – PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE ET GESTION DES INFRASTRUCTURES

Il est proposé par Sébastien Santerre, d'inscrire M. Danny Rodrigue à la formation en ligne sur le plan de protection des sources d'eau potable et de gestion des infrastructures. Le coût est de 143.72\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2021-03-051

APPUI AU REGROUPEMENT DE OFFICE D'HABITATION DU TÉMISCOUATA ET LE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-BLEUE

ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Témiscouata et l'Office municipal d'habitation de Rivière-Bleue ont demandé au ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec l'autorisation de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté au conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, de la Municipalité de Biencourt, de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, de la Municipalité de Lac-des-Aigles, de la Municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long, de la Ville de Pohénégamook, de la Municipalité de Rivière-Bleue, de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac et de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

un projet d'entente de regroupement des deux (2) offices municipaux et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par Sébastien Santerre

Appuyé par _____

Et résolu sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office d'habitation du Témiscouata et de l'Office municipal d'habitation de Rivière-Bleue suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Je, Nadia Sheink, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison des mesures sanitaires, le procès-verbal et l'enregistrement vidéo de la réunion seront rendus disponibles dès le 2 mars 2021 sur le site Web de la municipalité. Les citoyens peuvent adresser leurs questions par écrit au bureau municipal ou par courriel à la direction générale :

dg@squatec.qc.ca

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h30.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière